



## **LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE LIMOGES**

**Vu** la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,

**Vu** le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif à l'organisation des œuvres universitaires,

**Vu** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'instruction M9 du 25 avril 2016 sur la réglementation financière et comptable des établissements nationaux à caractère administratif,

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 novembre 2019 affectant M. Christophe SOULAT au CROUS de Limoges à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

**Vu** l'arrêté ministériel n° MEN000061784420 du 31 janvier 2024 portant nomination et classement de M. Fabrice PEZZIARDI dans l'emploi de directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges à compter du 1<sup>er</sup> février 2024,

### **DECIDE**

Article 1 : Dans le domaine financier, il est donné délégation à M. Christophe SOULAT, responsable du service de la vie étudiante, à l'effet :

- de définir l'expression des besoins du service de la vie étudiante auprès du centre de services partagés.
- de générer les fichiers de paiement des aides financières à destination des étudiants :
  - Bourses au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur de l'Innovation et de la Recherche
  - Bourses au titre du Ministère de la Culture
  - Bourses au titre du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
  - Aides Spécifiques Annuelles
  - Aides à la mobilité Master
  - Aide à la mobilité Parcoursup
- de générer les fichiers de remboursement de la CVEC à destination des étudiants.

Article 2 : La présente décision se substitue à toutes les autres décisions ayant le même objet et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Fait à Limoges, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Directeur Général du CROUS de Limoges

Fabrice PEZZIARDI

